

O B J E T : Zone d'Aménagement Concerté de Moufia.

Subvention de 735.000 Francs du FIDOM sur travaux de viabilité de terrains affectés à des opérations d'habitat très social.

LE SECRETAIRE donne lecture du rapport :

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Par décision en date du 27 Septembre 1979, le Conseil Général a décidé d'attribuer à la Commune, au titre du budget FIDOM 1979, une subvention de 735.000 Francs destinée à couvrir au taux de 30 % le coût des travaux de viabilisation de terrains affectés à des lotissements d'habitat très social dans la ZAC de Moufia.

Ces travaux se décomposent comme suit :

- voirie	1 300 000	F
- eaux usées	439 000	F
- eaux pluviales	428 000	F
- alimentation en eau potable	301 000	F
	<hr/>	
	2 468 000	F

Il vous appartient pour obtenir l'engagement des crédits, de solliciter l'attribution de cette subvention et de vous engager à prendre en charge la solde de la dépense sur le budget communal.

Je mets la question aux voix.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ.

UU - At Denis le 20 Octobre 1980  
P/le Préfet  
Le Secrétaire Général  
Signé: Didier Aubrière  
Pour Copie Certifiée Conforme  
P/le Préfet  
Le chef de Bureau délégué  
Jacques Lacoste